

⑲ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

⑪ N° de publication : **2 636 048**
à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction

⑫ N° d'enregistrement national : **89 11426**

⑬ Int Cl⁵ : B 65 D 43/16, 85/67; G 11 B 33/04.

⑭ **DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

A3

⑮ Date de dépôt : 31 août 1989.

⑯ Priorité : DE, 6 septembre 1988, n° G88 11 234.9.

⑰ Date de la mise à disposition du public de la demande : BOPI « Brevets » n° 10 du 9 mars 1990.

⑱ Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑲ Demandeur(s) : *BASF Aktiengesellschaft*. — DE.

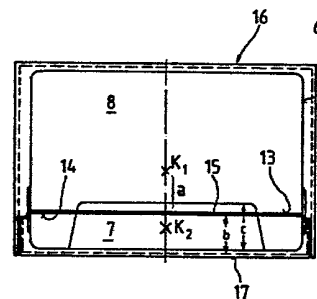
⑳ Inventeur(s) : Klaus Schoettle ; Bozidar Pavelka.

㉑ Titulaire(s) :

㉒ Mandataire(s) : Cabinet Bloch.

㉓ Récipient parallélépipédique d'emballage.

㉔ Selon l'invention, un récipient d'emballage pour une cassette compacte DIN 45 516 comportant une surélévation 7 et une partie basse est, sans modifications coûteuses, aménagé de façon que la fente 15 entre ses parties articulées l'une à l'autre se trouve au-dessus de la surélévation 7 de la cassette.



FR 2 636 048 - A3

La présente invention porte sur un récipient parallélépipédique d'emballage pour une cassette de bande plate dans l'ensemble présentant une partie de faible hauteur et une partie de plus grande hauteur, constitué d'une partie
5 fond et d'une partie couvercle articulées l'une à l'autre, la partie fond présentant une paroi de fond avec paroi avant et parois latérales et une échancrure ménagée dans cette paroi de fond et la partie couvercle présentant une poche pour la partie de plus grande hauteur de la cassette,
10 et la face avant de cette poche étant ajustée dans l'échancrure de la paroi de fond et la bouchant quand le récipient est fermé.

Un récipient d'emballage de ce type est connu et courant
15 comme boîte à cassette compacte et décrit dans le DE-A-1 300 864. Avec le placement connu de la fente de séparation au-dessus de la partie basse de la cassette, il risque de se produire un chargement de la partie couvercle sur le côté de la fente de séparation par coincement l'un
20 contre l'autre des bords de la poche et de l'échancrure, ce qui produit fonctionnellement un blocage de l'ouverture. La cassette compacte elle-même est connue par la norme DIN 45 516.

25 Le problème à la base de l'invention était de transformer un récipient d'emballage connu de façon qu'un coincement de ses parties formant la fente de séparation soit évité dès le départ.

30 Ce problème est résolu avec un récipient du type indiqué plus haut si le bord avant de la paroi avant de la poche et le bord long de l'échancrure de la paroi de fond, qui forment ensemble la fente de séparation, sont placés par rapport à la cassette en place de façon que lorsque le
35 récipient est fermé, la fente de séparation se trouve

au-dessus de la partie de plus grande hauteur de la cassette.

Le coincement est ainsi empêché et ni chez le vendeur, ni
5 chez le client, il n'y a de risque d'énerverment lors de l'utilisation de tels récipients, car l'ouverture et la prise de la cassette deviennent sans problème.

Le risque de coincement est toujours accru lorsque, dans
10 le cas de gros paquets de cassettes en récipients d'emballage enveloppées avec rétraction dans des feuilles, il se produit des chocs ou apparaît d'autres forces lors du transport. Ceux-ci ou celles-ci produisent une déformation des faces du récipient d'emballage, et les bords de la
15 fente de séparation peuvent se coincer et conduire au blocage de l'ouverture. Souvent, quand on essaie de supprimer le coincement, il se produit une rupture des parties du récipient ou du dispositif d'articulation.

20 L'invention est décrite ci-après à l'aide d'un exemple de réalisation représenté sur les dessins, sur lesquels :

la fig. 1 est une vue de dessus,

25 la fig. 1A une coupe transversale et la fig. 1B une coupe longitudinale schématique suivant la ligne A-B d'un récipient selon l'état de la technique et

la fig. 2 est une vue de dessus,

30

la fig. 2A une coupe transversale et la fig. 2B une coupe longitudinale schématique suivant la ligne A-B d'un récipient selon l'invention.

Un récipient 5 pour une cassette compacte 6 (conforme à la norme DIN 45 516) a dans l'ensemble, comme décrit dans le DE-A-1 300 684, une forme parallélépipédique qui correspond à la dimension de la cassette 6.

5

La cassette 6 a dans la zone de lecture de la bande (zone d'entrée des têtes) une partie de plus grande hauteur (appelée dans la suite "surélévation 7") et, dans la zone des bobines coplanaires (non visibles), une partie plus basse de faible hauteur (appelée dans la suite "partie basse 8").

Dans le DE-A-1 300 864, la fente 9 du récipient est constituée d'une partie longitudinale et de parties obliques 9A et 9B. Sur d'autres récipients connus, les parties obliques de la fente sont remplacées par des parties de bout droites, ce qui donne une fente 10 droite d'un bout à l'autre. La grande longueur de la fente 10 favorise l'apparition de l'effet de coincement et de blocage des parties du récipient. Lorsqu'une force K agit à la distance a de la fente 9 ou 10 sur la paroi de fond 11 de la partie fond du récipient 5, il se produit un fléchissement de la paroi de fond 11 par rapport à la paroi avant 12 de la poche de la partie couvercle comme représenté sur les fig. 1A et 1B, comparativement à la position normale de la cassette dans le récipient 5 non chargé. Si la distance entre le bord long 13 de la partie fond et le bord avant 14 de la paroi avant de la poche n'est pas suffisante, et même une distance de 0,5 mm est insuffisante en raison des tolérances inévitables de fabrication des parties, il apparaît une situation de coincement et de blocage et la cassette 6 ne peut pas être enlevée du récipient ou ne peut l'être que de force avec comme conséquence la destruction du récipient.

35 Dans l'exemple de réalisation de l'invention (fig. 2, 2A

et 2B), une fente 15 droite (à part les parties extrêmes) allant d'un bout à l'autre est placée dans la zone située au-dessus de la surélévation 7 de la cassette 6. La surélévation 7 de la cassette 6 a une largeur c et la distance 5 entre la fente 15 et la face intérieure de la paroi de fond 17 de la poche est désignée par b . Pour remplir les conditions de l'invention, il suffit de prendre $b < c$. Ainsi, la course b disponible pour un enfoncement des moitiés du récipient est très limitée, et comme indiqué sur 10 la fig. 2A, les deux bords 13 et 14 sont déviés uniformément à peu près de la même (petite) quantité jusqu'à la surélévation 7, de sorte que le coincement mutuel des bords 13 et 14 et le blocage des parties du récipient 16 ne peuvent pas avoir lieu.

15

Sur les fig. 2, 2A et 2B sont dessinées deux forces actives K_1 et K_2 , de sorte que les deux bords 13 et 14 dévient.

Avec la disposition de la fente 15 prévue par l'invention, 20 il est dans la pratique avantageusement possible de réaliser cette fente 15 elle-même plus étroite que ce n'était possible dans l'état de la technique (voir plus haut). Cela procure l'avantage supplémentaire d'une meilleure protection contre la poussière.

25

Selon l'invention, un récipient d'emballage pour une cassette compacte (DIN 45 516) comportant une surélévation et une partie basse est, sans modifications coûteuses, aménagé de façon que la fente entre ses parties articulées 30 l'une à l'autre se trouve au-dessus de la surélévation de la cassette.

Revendications

1. Récipient d'emballage (5, 16) parallélépipédique pour une cassette de bande (6) dans l'ensemble plate présentant une partie de faible hauteur (8) et une partie de plus grande hauteur (7), constitué d'une partie fond et d'une partie couvercle articulées l'une à l'autre, la partie fond présentant une paroi de fond avec paroi avant et parois latérales et une échancrure faite dans cette paroi de fond et la partie couvercle présentant une poche à paroi de fond (17) et paroi avant (12) pour la partie de plus grande hauteur de la cassette, et la face avant de cette poche étant ajustée dans l'échancrure de la paroi de fond et la bouchant quand le récipient est fermé, caractérisé par le fait que le bord avant (14) de la paroi avant de la poche et le bord long (13) de l'échancrure de la paroi de fond, qui forment ensemble la fente de séparation (15), sont placés par rapport à la cassette (6) en place de façon que lorsque le récipient (16) est fermé, la fente de séparation (15) se trouve au-dessus de la partie de plus grande hauteur (7) de la cassette.
2. Récipient d'emballage selon la revendication 1, caractérisé par le fait que la largeur (c) de la partie de plus grande hauteur (7) de la cassette est toujours supérieure à la distance (b) entre la fente de séparation (15) et la face intérieure de la paroi de fond (17) de la poche de la partie couvercle.

FIG.1

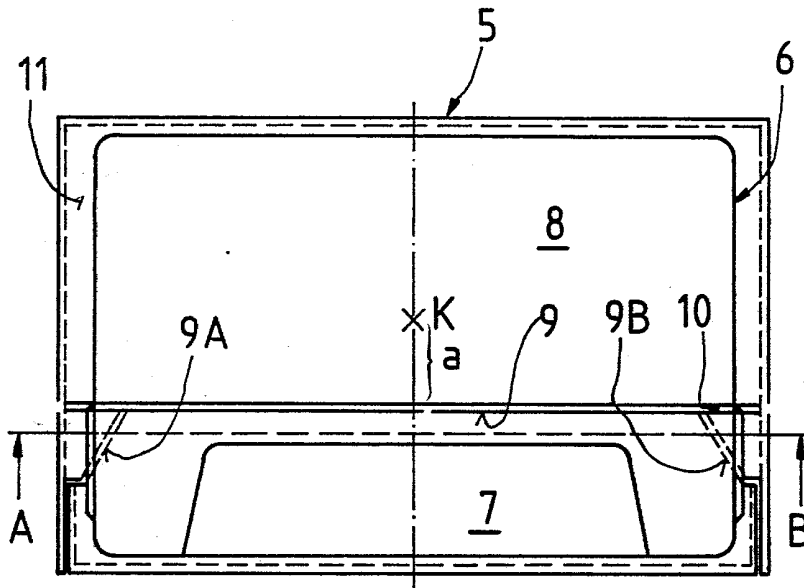
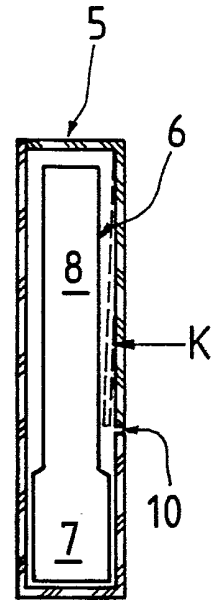


FIG.1A



ETAT DE LA TECHNIQUE

FIG.1B

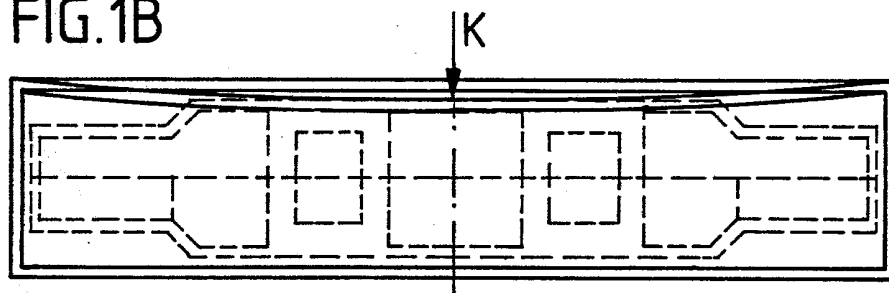


FIG.2

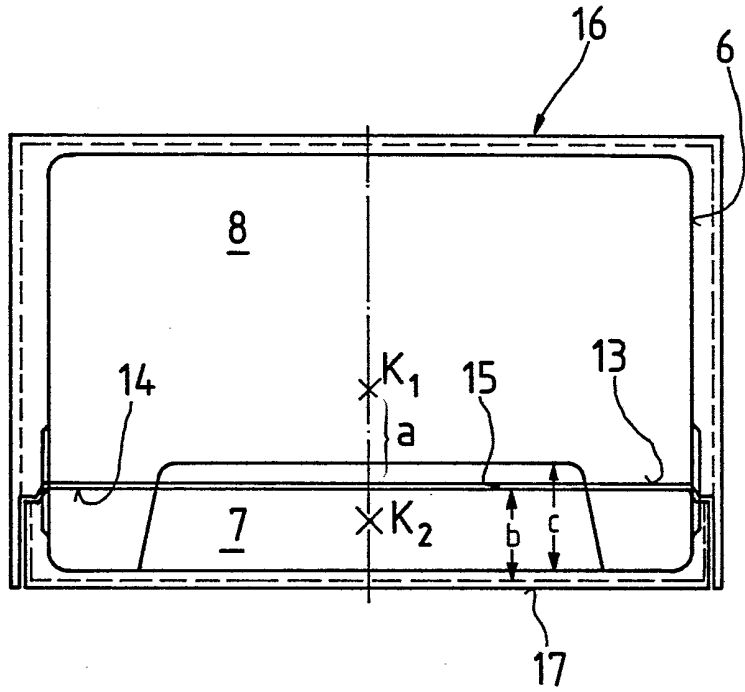


FIG.2A

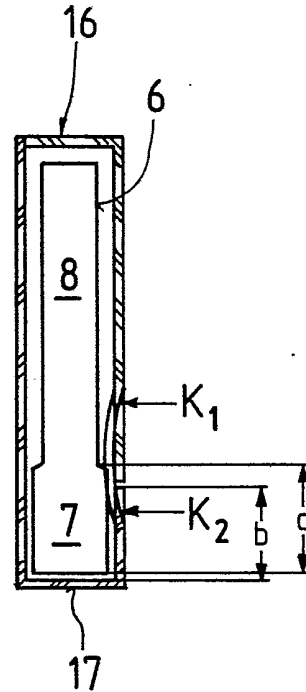


FIG.2B

